

Financement ecclésial de la protection du climat - rapport sur le soutien financier de 2020 à 2023



Illustration 1: toit de la maison de paroisse de Spiez et temple de Spiez

Sommaire

Introduction.....	3
Exemples de paroisses qui ont bénéficié d'un soutien	4
1. Isolation thermique, remplacement des fenêtres et installation photovoltaïque de la paroisse d'Ittigen	5
2. Remplacement du chauffage et isolation thermique de la paroisse de Kirchdorf.....	7
3. Installation photovoltaïque de la paroisse de Spiez.....	8
4. Actions menées par la jeunesse en faveur de la protection du climat	10
5. Introduction du système de management environnemental de l'Eglise «Coq vert»	12
Conclusion	14

Index des tableaux

Tableau 1: mesures acceptées de 2020 à 2023.....	4
Tableau 2: aperçu de la paroisse d'Ittigen	5
Tableau 3: comparaison des variantes CECB® Plus de la cure d'Ittigen	5
Tableau 4: aperçu de la paroisse de Kirchdorf	7
Tableau 5: comparaison des variantes du CECB® Plus de la cure et du fournil de Kirchdorf	8
Tableau 6: aperçu de la paroisse de Spiez.....	8
Tableau 7: aperçu de la paroisse de la Paix, ville de Berne.....	10

Index des illustrations

Illustration 1: toit de la maison de paroisse de Spiez et temple de Spiez.....	1
Illustration 2: cure d'Ittigen avant la rénovation.....	6
Illustration 3: toit de la cure d'Ittigen pendant les travaux de construction	6
Illustration 4: installation photovoltaïque intégrée au toit avec des panneaux de teinte spéciale (cure d'Ittigen)	7
Illustration 5: montage d'une installation photovoltaïque sur la maison de paroisse de Spiez	9
Illustration 6: installation photovoltaïque de la paroisse de Spiez	9
Illustration 7: maison de paroisse de Spiez pourvue d'une installation photovoltaïque.....	9
Illustration 8: halle climatique 2022 (klimahalle.ch)	11
Illustration 9: les dix étapes du système de management environnemental de l'Eglise «Coq vert». ..	12
Illustration 10: vidéo de la paroisse d'Herzogenbuchsee relative à son application du système de management environnemental (SME) Coq vert (6 min.)	13
Illustration 11: cérémonie de certification de la paroisse de Wynau: l'équipe Environnement, certificats et plaque en main.....	13

Introduction

Le Synode d'hiver 2019 a décidé d'abroger l'ordonnance sur les subventions visant l'encouragement d'installations solaires sur les bâtiments et l'ordonnance relative au subventionnement de conseils en matière de gestion énergétique et environnementale, ainsi que de dissoudre les fonds correspondants, au profit d'une ordonnance globale sur le «Financement ecclésial de la protection du climat». Il a accordé un crédit d'engagement de CHF 500'000.- pour les années 2020 à 2023 afin de permettre leur application au moyen de contributions d'encouragement destinées aux paroisses. Celui-ci vise à soutenir activement les paroisses dans la prise d'initiatives locales en faveur de la protection du climat. Le message synodal y relatif en fait mention dans les termes suivants: «*[Le Conseil synodal] souhaite concentrer les forces existantes et créer un instrument efficace et souple, qui permette de conseiller et de soutenir financièrement les paroisses selon leurs besoins en offrant une palette élargie de possibilités d'encouragement.*»

Base légale et procédure de soutien

Malheureusement, la création de la base légale nécessaire et le lancement du crédit ont coïncidé avec le début de l'année 2020, donc de la crise sanitaire, entraînant, de fait, des retards considérables. Le 13 août 2020, le Conseil synodal a pu mettre en vigueur l'«ordonnance sur la participation financière ecclésiastique à la protection du climat (RLE 61.160)»¹ (ci-après Ord.). Elle distingue deux catégories de subventions: *les mesures directes*² censées produire un effet immédiat sur la protection du climat et *les mesures indirectes*³ susceptibles d'avoir un effet indirect.

Chaque domaine d'encouragement y est régi par des dispositions spécifiques adaptées à l'objet d'intervention. Sur cette base, les paroisses peuvent déposer leurs demandes auprès de la commission du Conseil synodal «Financement ecclésial en faveur de la protection du climat» (ci-après commission). Les formulaires de demande de subvention sont disponibles sur le site internet. À l'issue d'une procédure formelle d'examen, l'association «œco Eglises pour l'environnement» procède, sur la base d'une convention de prestations, à une appréciation du contenu des demandes soumises à l'attention de la commission. Celle-ci statue définitivement sur les demandes de subvention conformément à l'ordonnance (cf. art. 31 + 37 ss Ord.). Les subventions ne sont allouées qu'une seule fois par projet avec un plafond de CHF 50'000.- par paroisse pour des *mesures directes* sur une période de deux ans (cf. art. 25 + 28 Ord.). La subvention en faveur de *mesures directes* ne sera octroyée qu'à l'issue d'une consultation énergétique (CECB® Plus ou analyse sommaire; cf. RLE 61.160, art. 8,5). Lorsqu'il existe des possibilités d'aides publiques, il convient d'abord de les exploiter.

Demande des paroisses

Lors de la décision du Synode, il était difficile d'évaluer l'ampleur de la demande effective des paroisses. A titre de comparaison, un fonds d'encouragement de mesures directes en faveur de l'environnement de l'Eglise catholique du canton d'Argovie était notoirement doté d'un montant plus élevé, en dépit d'un nombre nettement plus faible de paroisses. L'analogie s'est largement vérifiée par la suite. Dans le sillage d'événements en ligne portant sur les nouvelles possibilités de soutien organisés au début de l'année 2021, l'intérêt des paroisses pour les subventions a fait un bond en avant et s'est plus ou moins

¹ cf. Ordonnance sur la participation financière ecclésiastique à la protection du climat du 13 août 2020 (URL: https://www.refbejuso.ch/fileadmin/user_upload/Downloads/RLE_RIE/6/61-160_Ordonnance-protection-climat_2021.pdf, état au 23 février 2023).

² Art. 3 Ord.: les mesures directes suivantes peuvent faire l'objet d'une subvention: a) investissements initiaux pour des installations solaires, b) mesures structurelles visant à améliorer l'enveloppe du bâtiment et à l'installation, l'optimisation et le remplacement de l'équipement technique, c) autres projets de paroisses en faveur de la protection climatique.

³ Art. 4 Ord.: les mesures indirectes suivantes peuvent faire l'objet d'une subvention: a) conseil en énergie et établissement de programmes énergétiques, b) mise en place d'un système de gestion environnementale, c) réunions d'information et sessions de formation continue organisées par les paroisses sur des thèmes liés à la protection du climat, d) actions organisées par les paroisses avec leurs jeunes pour protéger le climat. e) autres projets de paroisses en faveur de la protection climatique.

maintenu depuis deux ans, de sorte qu'avant même l'expiration du crédit, toute nouvelle demande s'est vue refusée: fin 2022, les paroisses disposaient d'un montant total de CHF 500'000.-, dont CHF 147'693.- avaient été versés.⁴ Le crédit d'engagement prévu pour quatre ans a donc pratiquement été épuisé en l'espace de deux ans.

Au total, depuis 2020, les services généraux de l'Eglise ont reçu 50 requêtes provenant de l'ensemble du territoire, de l'Oberland bernois au Jura en passant par l'agglomération bernoise et l'Emmental⁵. Trois d'entre elles ont dû être refusées pour des raisons formelles; une autre a été retirée par la paroisse. Quatre projets ont été transmis à la péréquation financière pour obtenir un soutien. Aucune demande n'a été déposée par le canton de Soleure.

Demandes acceptées

Parmi les demandes acceptées, un nombre légèrement plus élevé (26) relevait de la catégorie d'encouragement des *mesures directes* par rapport à celle des *mesures indirectes* (21). Dans l'ensemble, les mesures prises concernaient le plus souvent le chauffage (13) et les analyses énergétiques des bâtiments ecclésiaux (12), suivies par les mesures d'isolation (9). Les trois autres domaines d'encouragement, respectivement mesures, ont été relativement moins sollicités:

Mesures directes	Mesures indirectes
13 installations de chauffage ont été remplacées ou optimisées (en partie complétées par des mesures d'isolation)	Douze analyses de bâtiments (CECB ou analyse sommaire pour les églises)
Neuf mesures d'isolation (remplacement des fenêtres et des portes, isolation des combles et/ou des murs)	Six paroisses ont mis en place le système de management environnemental (SME) Coq vert.
Quatre installations photovoltaïques	Trois actions organisées avec des jeunes de tout âge

Tableau 1: mesures acceptées de 2020 à 2023

Sur le plan financier, un montant de CHF 338'519.- a été consacré à des projets de remplacement de chauffage et d'isolation de bâtiments tandis qu'un montant de CHF 94'930.- a été affecté à la promotion d'installations solaires; le reste a couvert (dans l'ordre) les analyses de bâtiments, la gestion de l'environnement Coq vert ainsi que les actions climatiques organisées avec les enfants et les jeunes des paroisses.

Exemples de paroisses qui ont bénéficié d'un soutien

La suite du rapport présente un certain nombre de projets qui ont bénéficié du soutien des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure. Lors de la sélection, les exemples relevant de chaque domaine d'encouragement, présentant des contextes et des idées de base différents ont été privilégiés afin d'illustrer l'impressionnante diversité des demandes et des mesures⁶.

⁴ Les chiffres sont présentés à titre provisoire car le montant définitif des contributions ne peut être déterminé qu'une fois le décompte final remis par les paroisses. Le présent rapport ainsi que le résumé ont été établis sur la base des chiffres provisoires de décembre 2022.

⁵ Comme le montre le tableau 1, 47 mesures au total ont été *mises en œuvre*. Il ressort en outre que 43 demandes étaient *éligibles*. Cela s'explique par le fait que les mesures d'isolation peuvent faire l'objet de la même demande que le remplacement du chauffage.

⁶ Nous remercions les paroisses mentionnées de nous avoir permis de publier les présentes informations ainsi que les images.

1. Isolation thermique, remplacement des fenêtres et installation photovoltaïque de la paroisse d'Ittigen

Résumé

La paroisse réformée d'Ittigen a assaini l'une de ses cures sur le plan énergétique. Pour ce faire, elle a déposé, au printemps 2021, une demande en faveur d'une *mesure indirecte* (analyse des bâtiments) auprès de la commission «Financement ecclésial de la protection du climat» des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure. Sur la base des variantes proposées dans le rapport CECB®-Plus- (cf. tableau 3), le conseil de paroisse a décidé, dans un premier temps, d'isoler le toit de la cure et de l'annexe, de remplacer les fenêtres et les portes d'entrée de l'annexe et de monter une installation photovoltaïque sur le toit. Il a déposé, à cette fin, deux autres demandes, en été 2022, en faveur de *mesures directes* (isolation thermique et installation solaire). Dans un second temps, en septembre 2023, le chauffage à mazout sera remplacé par une pompe à chaleur eau glycolée/eau. La paroisse peut ainsi prétendre au label CECB. Le remplacement du chauffage ne fait pas partie des demandes présentées.

Aperçu

Tableau 2: aperçu de la paroisse d'Ittigen

Demande Refbejuso	<ul style="list-style-type: none"> Analyse des bâtiments (<i>mesures indirectes</i>) Mesures structurelles, équipement technique (<i>mesures directes</i> sans le solaire) Installation solaire (<i>mesures directes</i>)
Période	Du printemps 2021 à l'automne 2022
Coûts	<ul style="list-style-type: none"> <i>Mesures indirectes</i>: CHF 3'500.- <i>Mesures directes</i> sans le solaire: CHF 165'733.- Installation solaire (<i>mesures directes</i>): CHF 102'184.45
Subventions allouées	<ul style="list-style-type: none"> <i>Mesures indirectes</i> (total CHF 3'500.-) <ul style="list-style-type: none"> Refbejuso: CHF 2'500.- Canton de Berne CHF 1'000.- <i>Mesures directes</i> (total CHF 267'917.45) <ul style="list-style-type: none"> Refbejuso: CHF 50'000.- Canton de Berne: CHF 26'000.- Pronovo: CHF 7'143.-

Mesures mises en œuvre

Le rapport CECB®-Plus de juillet 2021 indique que l'enveloppe du bâtiment de la cure (y compris l'annexe) présente une classe d'efficacité énergétique F (isolation thermique insuffisante) ainsi que E (énergie totale). Pour gagner au moins deux classes d'efficacité, les mesures suivantes sont envisageables:

Tableau 3: comparaison des variantes CECB® Plus de la cure d'Ittigen

	Variante A	Variante B	Variante C
Progression de la classe d'efficacité	Progression de 2 classes	Progression de 3 classes	Progression de 4 classes

Rénovation de l'enveloppe du bâtiment	<ul style="list-style-type: none"> • Rénovation du toit, y compris l'isolation • Remplacement des fenêtres de l'annexe 	<ul style="list-style-type: none"> • Rénovation du toit, y compris l'isolation • Isolation intérieure min. 44m² • Remplacement des fenêtres et isolation des murs extérieurs du rez-de-chaussée de l'annexe 	<ul style="list-style-type: none"> • Rénovation du toit, y compris l'isolation • Remplacement des fenêtres • Isolation des murs intérieurs • Dans l'annexe: remplacement des fenêtres, isolation des murs extérieurs au rez-de-chaussée et au sous-sol
--	--	---	--

	Variante A	Variante B	Variante C
			Isolation des murs donnant sur un espace non chauffé
Renouvellement de la technique du bâtiment	Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur eau glycolée/eau	<ul style="list-style-type: none"> • Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur eau glycolée/eau • Installation photovoltaïque 	<ul style="list-style-type: none"> • Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur eau glycolée/eau • Installation photovoltaïque • Remplacement du chauffe-eau électrique
Consommation CO₂-Equivalent⁷	11 kg/m ² a	7 kg/m ² a	3 kg/m ² a

La paroisse d'Ittigen a décidé d'isoler et de rénover les toits (bâtiments principaux et annexes) et de monter une installation photovoltaïque. Elle a également remplacé les fenêtres de l'annexe et les portes d'entrée. Certaines contraintes relatives à la protection du patrimoine empêchent de procéder à l'isolation des murs extérieurs. Le coût très élevé en termes de physique du bâtiment ne permet pas non plus de poser une isolation intérieure. Par conséquent, les mesures mises en œuvre relèvent d'une solution combinant les variantes A, B et C (le chauffe-eau électrique est également remplacé et désormais couvert par la pompe à chaleur).

L'installation photovoltaïque produira 12'600 kWh par an. La consommation annuelle s'élevant toutefois à 7'265 kWh, l'excédent de 5335 kWh produit pourra être injecté dans le réseau. Grâce à la rénovation énergétique, la paroisse d'Ittigen peut sensiblement réduire ses coûts énergétiques annuels et économiser jusqu'à 50 kg de CO₂e/m²a (valeur estimative). La pompe à chaleur fonctionne de manière intelligente en fonction de la production de l'installation photovoltaïque.

⁷ Cette ligne du tableau indique les kilogrammes d'équivalent CO₂ produits annuellement par m². Les équivalents CO₂ comprennent d'autres gaz à effet de serre tels que le méthane ou le protoxyde d'azote. Les différents gaz se distinguent toutefois par leur effet de réchauffement: le méthane, par exemple, a un pouvoir réchauffant 23 fois plus élevé que le CO₂. L'utilisation des équivalents CO₂ permet de faciliter la comparaison entre ces effets.



Illustration 2: cure d'Ittigen (Sonnenrain 7) avant la rénovation



Illustration 3: toit de la cure d'Ittigen (Sonnenrain 7) pendant les travaux de construction



Illustration 4: installation photovoltaïque intégrée au toit avec des panneaux de teinte spéciale (cure d'Ittigen, Sonnenrain 7)

2. Remplacement du chauffage et isolation thermique de la paroisse de Kirchdorf

Résumé

La cure et le fournil de la paroisse réformée de Kirchdorf ont été assainis et restaurés entre 2021 et 2022. Conformément aux variantes proposées dans le rapport CECB®-Plus établi précédemment et non financé par les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure, la paroisse a fait remplacer le chauffage à mazout par un chauffage à pellets, isoler l'enveloppe du bâtiment et poser un triple vitrage isolant. La porte du bâtiment a également fait l'objet d'une rénovation. Ces mesures entraînent une réduction considérable des émissions de CO₂, en particulier le remplacement du chauffage à mazout.

Aperçu

Tableau 4: aperçu de la paroisse de Kirchdorf

Demande Refbejuso	Mesures structurelles, équipement technique (<i>mesures directes</i> sans le solaire)
Période	Du printemps 2021 à l'été 2022
Coûts	CHF 255'095.-
Subventions allouées	<ul style="list-style-type: none"> • Canton de Berne: CHF 27'360.- • Refbejuso: CHF 22'640.-

Mesures mises en œuvre

La cure de la paroisse de Kirchdorf présentait des classes d'efficacité énergétique G/G (enveloppe du bâtiment et énergie globale). Différentes mesures ont été proposées pour gagner 2 classes d'efficacité énergétique (cf. tableau 5 ci-dessous).

Tableau 5: comparaison des variantes du CECB® Plus de la cure et du fournil de Kirchdorf

	Variante A	Variante B	Variante C
Progression de la classe d'efficacité	Progression de 2 classes	Progression de 2 classes, réduction de 5% de la consommation de chaleur pour le chauffage	Progression de 2 classes, amélioration de 61% de l'efficacité globale du bâtiment
Rénovation de l'enveloppe du bâtiment	<ul style="list-style-type: none"> • Murs extérieurs avec enduit isolant de 3 cm • Isolation du plancher de combles • Isolation des niches de radiateurs (isolation minérale) • Renouvellement de la quasi-totalité des fenêtres 	<ul style="list-style-type: none"> • Murs extérieurs avec enduit isolant de 4 cm • Isolation du plancher de combles • Isolation des niches de radiateurs (isolation PUR) • Renouvellement de la quasi-totalité des fenêtres 	<ul style="list-style-type: none"> • Murs extérieurs avec enduit isolant de 3 cm • Isolation du plancher de combles • Isolation des niches de radiateurs (isolation minérale) • Renouvellement de la quasi-totalité des fenêtres
Renouvellement de la technique du bâtiment	Remplacement du chauffage à mazout par un chauffage à pellets pour l'eau chaude et le chauffage	Remplacement du chauffage à mazout par un chauffage à pellets pour l'eau chaude et le chauffage	<ul style="list-style-type: none"> • Remplacement du chauffage à mazout par un chauffage à pellets pour l'eau chaude et le chauffage • Installation photovoltaïque
Consommation Equivalente CO₂	8 kg/m ² a	8 kg/m ² a	6 kg/m ² a

L'utilisation du chauffage à pellets, l'isolation de l'enveloppe du bâtiment, le remplacement des fenêtres ainsi que l'assainissement des portes permettent à la paroisse d'économiser jusqu'à 106 kg de CO₂e/m²a dans la mesure où elle produisait 114 kg de CO₂e/m²a par an avant la rénovation. L'isolation de l'enveloppe du bâtiment permet en outre de dépenser moins d'énergie thermique pour

chauffer le volume de la pièce. La puissance de chauffage passera ainsi de 126'887 kWh/a à au moins 41'647 kWh/a. La consommation maximale n'excède donc pas le tiers du volume d'énergie consommé avant la rénovation.

3. Installation photovoltaïque de la paroisse de Spiez

Résumé

En juillet 2020, l'assemblée paroissiale a voté le budget du projet «Installation solaire sur la maison de paroisse». L'installation intégrée à la toiture a été réalisée au cours de l'été 2021. Le rendement de l'installation s'élève à 112,23 kWp et sa superficie atteint 578,6 m².

Aperçu

Tableau 6: aperçu de la paroisse de Spiez

Demande Refbejuso	Installation solaire (<i>mesures directes</i>)
Période	De l'été 2021 à l'été 2022
Coûts	CHF 232'276.20
Subventions allouées	<ul style="list-style-type: none"> • Canton de Berne: CHF 67'050.- • Refbejuso: CHF 50'000.-

Mesures mises en œuvre

L'installation photovoltaïque couvre une surface de 578,6 m² et produit annuellement 106'000 kWh. La consommation propre représente 9%; le reste est injecté dans le réseau. La durée de vie des panneaux est estimée à 25 ans.



Illustration 5: montage d'une installation photovoltaïque sur la maison de paroisse de Spiez



Illustration 6: installation photovoltaïque de la paroisse de Spiez



Illustration 7: maison de paroisse de Spiez pourvue d'une installation photovoltaïque

4. Actions menées par la jeunesse en faveur de la protection du climat

Résumé

En juillet 2022, la paroisse de la Paix de la ville de Berne a déposé une demande afin d'organiser des actions relatives au climat avec ses jeunes. L'organisation et la réalisation de la halle climatique fin août 2022 est un projet de coopération entre la paroisse de la Paix, l'Eglise catholique de la région de Berne et l'association Tour de Lorraine.

La halle climatique est conçue par des adolescentes et adolescents ainsi que de jeunes adultes à l'intention de la jeunesse et des adultes: elle offre un espace de débat et d'échange qui encourage les discussions relatives à l'environnement ainsi que les idées novatrices en faveur d'un avenir respectueux du climat. Il s'agit d'un espace ouvert dédié à la création collective où ateliers, art, concerts, performances, débats, repas et bien plus encore sont réunis dans le but d'explorer le thème de cette année, intitulé «Utopies».

Aperçu

Tableau 7: aperçu de la paroisse de la Paix, ville de Berne

Demande Refbejuso	Information et sessions de formation continue, actions en faveur du climat organisées avec la jeunesse
Période	Automne 2022
Coûts	CHF 18'637.50
Subventions demandées	<ul style="list-style-type: none"> • Refbejuso: CHF 2'500.- • Eglise catholique romaine de la région de Berne: CHF 2'500.- • Parlement des jeunes de Berne: CHF 2'000.- • Association des étudiant-e-s de l'Université de Berne: CHF 2'000.- • L'association Chindernetz: CHF 600.- • Kebab+: CHF 500.-

Regards sur la halle climatique 2022



Illustration 8: halle climatique 2022 (klimahalle.ch)

(Pour en savoir davantage sur la halle climatique de 2020, voir aussi la vidéo de YouReport - la jeune équipe de tournage de Köniz: <https://youtu.be/6RyLZ4G3qj8> (état au 24 janvier 2023))

5. Introduction du système de management environnemental de l'Eglise «Coq vert»

Les paroisses réformées évangéliques des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure qui ont officiellement pris la décision de mettre en place un système de gestion de l'environnement (SME; p. ex. «Coq vert») peuvent obtenir une subvention de Refbejus à hauteur de CHF 4'000.-. Les paroisses doivent également mandater un spécialiste ou une spécialiste agréée pour les accompagner. Jusqu'à présent, six paroisses des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure ont entrepris cette démarche (Belp-Belpberg-Topfen, Bienne-Biel, Herzogenbuchsee, St-Pierre Berne, Wynau, Zollikofen). Les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure les subventionnent à hauteur de CHF 24'000.- pour la mise en place et l'application des mesures de protection du climat.

La mise en place du SME de l'Eglise «Coq vert» passe par dix étapes (cf. illustration 9).



Illustration 9: les dix étapes du système de management environnemental de l'Eglise «Coq vert».

Paroisse d'Herzogenbuchsee

La paroisse d'Herzogenbuchsee a obtenu le certificat «Coq vert» en 2020 (<https://www.refbuchsi.ch/engagement/umweltmanagement-gruener-gueggel>). Au cours de la troisième étape, la paroisse doit rédiger des lignes directrices pour la Création, lesquelles définissent son positionnement vis-à-vis de la nature. La présidence de paroisse doit signer ces lignes directrices. Voici, ci-dessous, un extrait des lignes directrices de la paroisse d'Herzogenbuchsee [Schöpfungsleitlinien der Kirchgemeinde Herzogenbuchsee](#) (page 7, en allemand):

**Nous considérons que la responsabilité envers
la Création est inhérente à la foi chrétienne.**

La Vie et la Terre sont des dons: «c'est auprès de toi qu'est la source de la vie» (Psaume 36,10) et «c'est à l'Eternel qu'appartient la terre avec tout ce qu'elle contient» (Psaume 24,1).

Il est dit encore dans la Bible
(Genèse 2,15):

«... que l'être humain cultive la Terre et la **garde...**». Nous respectons le don et la valeur de la vie dans sa diversité et veillons à sa base commune.

La paroisse souligne en outre son engagement en faveur d'un monde ouvert à la vie, qu'elle met en place un processus commun et qu'elle recherche le dialogue avec l'extérieur. La vidéo ci-dessous (illustration 10) illustre très bien les lignes directrices pour la Création.



Illustration 10: vidéo de la paroisse d'Herzogenbuchsee relative à son application du système de management environnemental «Coq vert» (6 Min.)

URL (état au 24 janvier 2023): https://vimeo.com/534432760?embedded=true&source=vimeo_logo&owner=40746065.

Paroisse de Wynau



Illustration 11: cérémonie de certification de la paroisse de Wynau: l'équipe Environnement, certificats et plaque en main

La paroisse de Wynau a obtenu le label «Coq vert» au printemps 2022 et a notamment décidé, en vertu de ses lignes directrices pour la Création, de prendre soin de la nature, de gérer les ressources de manière responsable, d'agir dans le respect de l'environnement et de préserver un écosystème viable, diversifié et intact pour les générations futures. Elle s'est également fixée pour objectif de réduire sa consommation totale d'énergie de 20% d'ici 2025 ainsi que ses émissions de CO₂ de 30% d'ici 2025 (par rapport à la moyenne de 2018 à 2022). A cette fin, le rapport environnemental de la paroisse prévoit

entre autres l'installation d'un système de contrôle du chauffage adapté aux besoins ainsi que la mesure de la température et de l'humidité relative du temple. La température de base est abaissée à 17°C. Par ailleurs, les ampoules à incandescence et les halogènes sont remplacés par des LED.

Conclusion

En peu de temps, le financement ecclésial de la protection du climat a permis de soutenir un nombre considérable de paroisses dans le cadre de rénovations et d'investissements en matière de protection de l'environnement. La condition selon laquelle les *mesures directes* doivent faire au préalable l'objet d'une analyse des bâtiments, de même qu'une demande de mesures étatiques, incite les paroisses à se faire conseiller par des spécialistes ainsi qu'à planifier soigneusement leurs mesures.

Impact des mesures indirectes

Les *mesures indirectes* telles que l'établissement d'un CECB® Plus ou l'introduction d'un système de gestion environnementale sont relativement peu coûteuses, mais souvent décisives. Les deux dernières mesures fournissent des bases pour faire les choix qui vont s'imposer en matière de construction tout en permettant d'économiser de l'énergie dans les bâtiments existants.

Impact des mesures directes

Les *mesures directes* prises en matière de réduction des émissions de CO₂ ne peuvent être quantifiées que de manière limitée. Les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure ne disposent pas des chiffres permettant de le faire. Un relevé engendrerait une charge de travail importante pour les paroisses et les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure. Toujours est-il que sept chauffages à combustibles fossiles ont été remplacés. De fait, la mesure la plus efficace en matière de protection du climat consiste à remplacer ce type de chauffage par des systèmes utilisant des énergies renouvelables. Les mesures d'isolation ainsi que les installations photovoltaïques contribuent également à la réduction de la consommation, voire à l'élargissement de l'offre relative aux énergies renouvelables.

Vif intérêt pour le financement ecclésial de la protection du climat

Différents facteurs peuvent expliquer l'intérêt particulièrement encourageant que suscitent les subventions:

- Les efforts déployés en matière de communication ainsi que les événements organisés en ligne par le secteur Paroisses et formation.
- La possibilité que la crise sanitaire ait incité les paroisses à consacrer plus de temps à l'avancement des projets d'assainissement.
- Les effets du changement climatique sont chaque année plus perceptibles.
- La législation se durcit continuellement au niveau national et cantonal (nouvelle loi cantonale sur l'énergie depuis le 1^{er} janvier 2023).
- Depuis février 2022, avec la guerre en Ukraine, les prix de l'énergie ont augmenté et la pression en termes de remplacement des énergies fossiles (gaz et pétrole) s'est accrue.